

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC273

présenté par  
Mme Mette, rapporteure

-----

**ARTICLE 18**

Substituer à l'alinéa 24 les soixante-cinq alinéas suivants :

« II. – Au 3° de l'article L. 116-5, à la fin du 4° de l'article L. 211-32 et à la seconde phrase du 1° de l'article L. 211-53 du code du cinéma et de l'image animée, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » .

« II *bis* (nouveau). – Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

« 1° À la fin du premier alinéa et de la seconde phrase du second alinéa de l'article L. 1426-1, au second alinéa de l'article L. 4433-29 et à l'article L. 4433-30, les mots : « le conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« 2° Au premier alinéa de l'article L. 4433-29, les mots : « du conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« 3° À l'article L. 4433-30, les mots : « au conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».

« II *ter* (nouveau). – Le code électoral est ainsi modifié :

« 1° L'article L. 167-1 est ainsi modifié :

« a) À la première phrase du V, au début du premier alinéa du VI et au VII, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Au dernier alinéa du VI, les mots : « au Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

---

« 2° À la fin de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 375, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« 3° L'article L. 404 est ainsi modifié :

« a) Au début de la première phrase du deuxième alinéa du I et à la fin de la première phrase du III, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Au début de la deuxième phrase du III, le mot : « Celui-ci » est remplacé par le mot : « Celle-ci » ;

« c) Au début de la dernière phrase du III, le mot : « Il » est remplacé par le mot : « Elle » ;

« 4° L'article L. 414 est ainsi modifié :

« a) Au début du deuxième alinéa du II, au second alinéa du III et à la première phrase du IV, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Au début de la deuxième phrase du IV, le mot : « Celui-ci » est remplacé par le mot : « Celle-ci » ;

« c) Au début de la dernière phrase du IV, le mot : « Il » est remplacé par le mot : « Elle » ;

« 5° Le dernier alinéa de l'article L. 425 est ainsi modifié :

« a) À la fin de la première phrase, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Au début de la deuxième phrase, le mot : « Celui-ci » est remplacé par le mot : « Celle-ci » ;

« c) Au début de la dernière phrase, le mot : « Il » est remplacé par le mot : « Elle » ;

« 6° Les articles L. 462, L. 517 et L. 545 sont ainsi modifiés :

« a) Au début du deuxième alinéa du III, au second alinéa du IV et à la fin de la première phrase du V, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Au début de la deuxième phrase du V, le mot : « Celui-ci » est remplacé par le mot : « Celle-ci » ;

« c) Au début de la dernière phrase du V, le mot : « Il » est remplacé par le mot : « Elle » ;

---

« 7° À la fin du dernier alinéa de l'article L. 558-25, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».

« II *quater* (nouveau). – Le code général des impôts est ainsi modifié :

« 1° Au 1° du a du I de l'article 219 et au neuvième alinéa de l'article 1019, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« 2° Au premier alinéa du 1° du II de l'article 220 *sexies* A, les mots : « au Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».

« II *quinquies* (nouveau). – Au 5° de l'article L. 311-4 du code de justice administrative, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».

« II *sexies* (nouveau). – Au deuxième alinéa de l'article L. 621-33 du code monétaire et financier, les mots : « le conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».

« II *septies* (nouveau). – L'article L. 331-9 du code de la propriété intellectuelle est ainsi modifié :

« 1° Au début du deuxième alinéa, les mots : « Le conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« 2° Au début du dernier alinéa, les mots : « Le conseil supérieur de l'audiovisuel est saisi » sont remplacés par les mots : « L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique est saisie ».

« II *octies* (nouveau). – Le code de la sécurité intérieure est ainsi modifié :

« 1° À l'article L. 320-13, les mots : « du conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« 2° À la fin de la dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 322-7, les mots : « le conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».

« II *nonies* (nouveau). – Au troisième alinéa de l'article L. 132-2-1 du code du patrimoine, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».

- 
- « II *decies* (nouveau). – Le code des postes et des communications électroniques est ainsi modifié :
- « 1° Au 2° de l'article 33, les mots : « au Conseil supérieur de l'audiovisuel, » sont remplacés par les mots : « à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;
- « 2° Au premier alinéa de l'article L. 36-6, à la dernière phrase du deuxième alinéa du I de l'article L. 36-8, au dernier alinéa de l'article L. 37-1, à l'article L. 41 ainsi qu'à la deuxième phrase du quatrième alinéa du I, au premier alinéa du II et à la seconde phrase du second alinéa du II de l'article L. 43, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;
- « 3° À la fin du dernier alinéa de l'article L. 37-1, les mots : « ce dernier » sont remplacés par les mots : « cette dernière » ;
- « 4° À la fin de l'article L. 41, les mots : « au conseil ou à l'autorité » sont remplacés par les mots : « à l'une de ces autorités » ;
- « 5° Au début de la dernière phrase du quatrième alinéa du I de l'article L. 43, les mots : « Le conseil est tenu » sont remplacés par les mots : « Cette dernière est tenue ».
- « II *undecies* (nouveau). – Au dernier alinéa de l'article L. 163 du livre des procédures fiscales, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».
- « II *duodecies* (nouveau). – À la première phrase du dernier alinéa de l'article L. 333-6, au dernier alinéa de l'article L. 333-7 et à la première phrase du second alinéa de l'article L. 333-8 du code du sport, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ».
- « II *terdecies* (nouveau). – A. – Au quinzième alinéa de l'article 3 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;
- « B. – L'article 19 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen est ainsi modifié :
- « 1° À la première phrase du V, au début du VI et au VII, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;
- « 2° Au début du deuxième alinéa du VI, le mot : « Il » est remplacé par le mot : « Elle » ;
- « 3° À la fin de la seconde phrase du dernier alinéa du VI, les mots : « au Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

---

« C. – À la seconde phrase de l'article 16 *quater* de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« D. – À la fin de la seconde phrase de l'article 21 de la loi n° 89-25 du 17 janvier 1989 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, les mots : « au Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« E. – À la fin de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« F. – Au second alinéa de l'article 177 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« G. – À la trente-cinquième ligne du tableau annexé à la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« H. – Au 6° du I de l'article 11 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« I. – À la seconde phrase du dernier alinéa du I de l'article 11 de la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information, les mots : « au Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« J. – La loi n° 2020-766 du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet est ainsi modifiée :

« 1° À l'intitulé du chapitre III, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« 2° L'article 16 est ainsi modifié :

« a) Au deuxième alinéa, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Après le mot : « par », la fin du dernier alinéa est ainsi rédigée : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. » ;

« K. – À la première phrase des premier et deuxième alinéas et aux troisième, quatrième et avant-dernier alinéas de l'article 23 de la loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violence, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ». ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.